



United Nations Environment Programme

EP

UNEP(DEPI/MED ECP.3/3
22 September 2008

ENGLISH



MEDITERRANEAN ACTION PLAN

Third Meeting of the Executive Coordination Panel

Split, Croatia, 25-26 September 2008

MAIN WORKING DOCUMENT FOR THE THIRD MEETING OF THE EXECUTIVE COORDINATION PANEL

CHAPTER 1

1.1 Approach Paper : Strategic Directions/Programme of Work of MAP Using a Combined Approach (Map Strategic Directions and UNEP Medium Term Strategy 2008-2013)

A possible Table of content (with some annotations)

Executive summary

1) Introduction

- a) Purpose of the five year strategic working programme
- b) Major trends of the state of environment and development of the Mediterranean
- c) Lessons learnt and comparative advantages

2) MAP vision (medium term)

3) Strategic directions

Option 1

6 Strategic Directions

- a) *Climate change* (as proposed by and subject to further discussion by the ECP)
- b) *Ecosystem management*: many activities related to planning/ setting objectives/management actions to be undertaken in the framework of the implementation of the Convention/ICZM protocol, as well as some of activities in the framework of SPA and Biodiversity Protocols and LBS, including the application of the ecosystem approach by MAP;
- c) *Sustainable management of natural resources and conservation of biodiversity*: the work carried out by Blue Plan in the framework of MAP programme “Integrating Environment and Development” related to management of natural resources as well as the work of SPA/RAC for the implementation of SAP/BIO and SPA and Biodiversity protocol.
- d) *Pollution Prevention and Control* ((all relevant priorities identified in the programme of work of MEDPOL inspired by the SAP, the LBS, the Dumping Protocol, Programme of work of REMPEC (inspired by the regional strategy to combat Pollution from ships and the Prevention and Emergency Protocol)
- e) *Environmental governance* (Implementation of the Convention and its protocols related in particular with their legal aspects, MSSD implementation and its monitoring, synergy and coherence with other actors in the regions, the political aspects of the process of cooperation among the CPs to protect the Mediterranean sea area as well as to promote its sustainable development)

- f) *Harmful substances and hazardous waste* (relevant priorities of the programme of work of CP/RAC concerning chemicals and the HW regional Plan as well as MEDPOL related to HW protocol and SAP).
- g) *Resource efficiency–sustainable consumption and production* (relevant priorities under CP/RAC programme of work on Cleaner Production as well as sustainable consumption and production. Activities of Blue Plan and other RACs (PAP/RAC, MEDPOL, etc) related to different economic sectors such as Tourism, Energy, Transport could be also accommodated here)

Option 2
5 strategic directions

- a) *Climate change* (as proposed by and subject to further discussion by the ECP)
- b) *Ecosystem management / Integrated Coastal Zone management* : many activities related to the planning and setting objectives, including management actions to be undertaken in the framework of the implementation of the Convention/ICZM protocol, activities in the framework of SPA and Biodiversity Protocols, priorities identified in the programme of work of MEDPOL inspired by the SAP, the LBS, the Dumping Protocol, Programme of work of REMPEC (inspired by the regional strategy to combat Pollution from ships and the Prevention and Emergency Protocol)
- c) *Harmful substances and hazardous waste* (relevant priorities of the programme of MEDPOL related to HW protocol and dangerous substances (SAP) including , in particular, the implementation and effectiveness of the agreed management actions, of the work of CP/RAC concerning chemicals and HW regional Plan as well as the relevant part of REMPEC related to HW protocol and dangerous substances).
- d) *Resource efficiency–sustainable consumption and production* (priorities under CP/RAC programme of work on CP and sustainable consumption and production as well as the work carried out by Blue Plan in framework of MAP programme Integrating Environment and Development on management of natural resources as well some activities related to Biodiversity (SPA/RAC)
- e) *Environmental governance* (Implementation of the Convention and its protocols related in particular with their legal aspects, MSSD implementation and monitoring, synergy and coherence with other actors in the regions, the political aspects of the process of cooperation among the CPs to protect the Mediterranean sea area as well as to promote its sustainable development)

4) Implementation of the priorities and objectives

(All results/outputs on the above strategic directions will be delivered through the programme of work of each MAP component using the following implementation tools and or actions on the regional, sub regional and national level

- a) Monitoring and assessment of state of environment (MEDPOL, RAC/SPA, PAP/RAC, REMPEC + Blue Plan
- b) Assessment of development prospective in the Mediterranean in medium and long term (Blue Plan + the other Components)
- c) Capacity building and technology support
- d) Legal/Policy/Guidelines Development
- e) Cooperation, coordination and partnership
- f) Resource mobilization on the regional and national levels
- g) Awareness raising, outreach and communication
- h) Facilitation of actions on the ground

5) Institutional mechanisms

(This issue has been broadly addressed in the Governance paper and in MAP II).

6) Monitoring, Evaluation, Review and Update of the strategic programme of work
(This topic is broadly addressed in the governance paper). New elements could be elaborated.

1.1.1 Background information on the Approach Paper

1.1.1.1 Strategic directions of MAP Phase II

Strategic Direction 1: Sustainable development in the Mediterranean

Strategic Direction 2: Strengthening the legal framework of MAP

Strategic Direction 3: Institutional framework

I. Sustainable development in the Mediterranean

Programme One: Integrating Environment and development

- a) *Thematic issues and sectors,*
- b) *Urban development and Environment*
- c) *Sustainable management of natural resources*
- d) *Sustainable management of coastal zones*
- e) *Capacity building*
- f) *Towards a MSSD*

Programme Two: Conservation of Nature, Paysage and Sites

- a) *Monitoring and assessment*
- b) *Legal measures*
- c) *Planning and management*
- d) *Sensibilisation and public participation*
- e) *Capacity building*

Programme Three: Evaluation, Prevention and elimination of Marine pollution

- a) *Pollution Assessment*
- b) *Pollution Prevention (land based, ship based, transboundary movement of HW)*
- c) *Capacity building*

Programme Four: Information and Public participation

II. Strengthening the legal framework

III. Institutional and financial Framework

1.1.1.2 Comparative Analysis between the Strategic Directions/ Programme of Work of MAP and UNEP Medium Term Strategy 2008-2013

Strategic directions

- a) **Climate change** (already proposed by the ECP and complemented by MAP Components)
- b) **Disaster and conflicts** ? (not relevant to MAP? The ICZM protocol deals a little bit with natural disasters due to climate change and sea level rise. We still don't know to what extent PAP/RAC will be involved in such activities??)
- c) **Ecosystem management** (according to UNEP, all regional seas programmes fall under Ecosystem Management: a number of activities related to planning and setting objectives and management actions to be undertaken in the framework of the implementation of the Convention, ICZM protocol, SPA and Biodiversity Protocols could be placed under this Strategic direction. What about SAP objectives? Are they going to be fixed on the bases of the ecosystem approach or simply on the basis of the LBS or differentiated approach?)
- d) **Environmental governance** (Implementation of the Convention and its protocols related in particular with their legal aspects, MSSD implementation, synergy and coherence with other actors in the regions, the political aspects of the process of cooperation among the CPs to protect the Mediterranean sea area as well as to promote its sustainable development)
- e) **Harmful substances and hazardous waste** (all relevant priorities identified in the programme of work of MEDPOL inspired by the SAP, the LBS, the Dumping Protocol, Programme of work of REMPEC (inspired by the regional strategy to combat Pollution from ships and the Prevention and Emergency Protocol) as well as the relevant priorities of the programme of work of CP/RAC concerning chemicals and HW regional Plan).
- f) **Resource efficiency –sustainable consumption and production** (priorities under CP/RAC programme of work; the work related to the sustainable management of natural resources carried out by Blue Plan as well as the work carried out by SPA/RAC regarding the management of biological resources.

1.2 Changement climatique en Méditerranée (as revised by BP on the basis of comments received from MED POL, SPA/RAC and CP/RAC)

I. INTRODUCTION

La présente proposition de programme de travail à moyen terme sur le changement climatique en Méditerranée résulte notamment des recommandations formulées par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone qui, en janvier 2008 à Almeria, ont :

- Accueilli favorablement les travaux de la 13^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le 4^{ème} rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, et en particulier l'adoption du Plan d'action de Bali,
- Insisté sur les efforts d'adaptation que tous les pays sont appelés à déployer pour réduire l'impact des changements climatiques,
- Décidé de prendre en considération la Déclaration et le Plan d'action de Tunis ainsi que la Déclaration de Rabat sur les changements climatiques : impacts, anticipation et mesures d'adaptation dans le contexte des priorités méditerranéennes.

II. OBJECTIFS GENERAUX

Les objectifs généraux du programme de travail proposé sont de :

- 1) Améliorer la connaissance du réchauffement climatique et **les sources de GES** par les décideurs publics et privés de la région
- 2) Evaluer les impacts prévisibles du changement climatique en Méditerranée
- 3) Renforcer la capacité des pays méditerranéens à intégrer les réponses au changement climatique (atténuation et adaptation) dans leurs processus de développement.

Le travail du PAM mettra l'accent sur l'intégration dans les stratégies de développement durable des stratégies d'atténuation du changement climatique et des stratégies d'adaptation.

Il constituera notamment un soutien aux efforts visant à créer les cadres législatifs, économiques et institutionnels adaptés aux réponses à apporter à la problématique du changement climatique.

III. OBEJCTIFS GENERAUX

Pour soutenir les pays méditerranéens dans leurs efforts d'adaptation à un climat plus instable, le programme analysera la résilience des secteurs identifiés comme prioritaires et les alternatives permettant de renforcer cette résilience et accordera une attention particulière à la gestion des écosystèmes, aux incitations économiques et à la préparation à d'éventuelles catastrophes.

Dans le domaine de l'atténuation, le programme aidera les pays à identifier les voies et moyens permettent d'opérer une transition vers des systèmes de production et de consommation à faible teneur en carbone, utilisant de manière plus rationnelle l'énergie et l'espace tout en développant les énergies renouvelables, **ainsi qu'en réduisant les émissions de GES du côté de la demande, provenant de la consommation.**

Les connaissances acquises et transmises via ce programme permettront aux pays méditerranéens de :

- incorporer dans leurs processus de développement nationaux des actions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique s'appuyant sur des informations scientifiquement fiables,
- réduire leurs émissions de GES en améliorant leur efficacité énergétique et en augmentant le recours aux énergies renouvelables,
- avoir recours à de nouvelles technologies plus propres financées notamment par le Mécanisme de Développement Propre (MDP),
- **réduire leurs émissions de GES du côté de la demande, à voire de la consommation,**
- augmenter la prise de conscience de leurs populations par la promotion de modes de vie plus durables,
- augmenter la séquestration de carbone à travers une meilleure utilisation du territoire, l'arrêt de la déforestation et la lutte contre la désertification.

Le programme proposé s'articule autour d'un volet « connaissance », d'un volet « sensibilisation et information » et d'un processus de suivi-évaluation des actions engagées.

IV. ROLES DES DIFFERENTS ACTEURS (INSTITUTIONS ET PARTENAIRES)

Le volet « connaissance » consistera à mettre à disposition des pays méditerranéens les résultats des grands programmes de recherche engagés en matière de changement climatique sur des thèmes stratégiques pour la région et d'adapter aux résultats de ces recherches le système de suivi des pollutions fonctionnant dans le cadre du PAM (MedPol).

Ainsi, il est proposé de compléter les protocoles d'observation des stations côtières de MedPol en y intégrant le suivi du niveau de la mer, de la concentration chlorophyllienne, de certaines espèces invasives tropicales, etc. Muni de telles informations, MedPol pourrait utilement en retour nourrir en données les programmes de recherche. Il est donc proposé la constitution d'un groupe de travail réunissant, sous l'égide de l'Unité de Coordination, l'équipe MedPol et des représentants du programme HyMex, du GDR SIP-GECC (Groupement de Recherche - Système d'Information Phénologique pour la Gestion et l'Etude des Changements Climatiques), des équipes impliquées dans CIRCE et SESAME, du CNRM, de Météo France, de l'ICPT Trieste, etc. Ce groupe aura pour double fonction de proposer des compléments aux protocoles d'observation des stations Med Pol afin qu'elles intègrent la problématique de l'observation du changement climatique et de définir les termes de référence de conventions destinées à mettre à disposition les résultats des programmes de recherche partenaires aux pays méditerranéens.

Le volet connaissance comportera également une activité concernant le calcul des émissions de GES des navires de commerce évoluant dans les eaux internationales et la problématique de leur imputation dans les inventaires nationaux. Cette tâche pourra être confiée à REMPEC sous la forme d'une étude évaluant le volume des émissions liées au trafic maritime en Méditerranée et formulant des propositions en termes de clés de répartition.

~~Une troisième activité liée à ce volet connaissance pourra consister à demander au CAR /ASP de lancer des études pilote sur trois aires protégées afin de mettre en évidence les changements interannuels dans l'abondance et la phénologie de quelques espèces planctoniques, les variations relatives des populations d'espèces tropicales et tempérées et de~~

~~formuler des recommandations visant à anticiper les déséquilibres futurs liés au changement climatique dans ces zones.~~

Une troisième activité liée à ce volet connaissance consistera à demander au CAR /ASP d'établir un rapport sur la situation de la biodiversité marine et sur l'impact des changements climatiques, et de lancer des études pilote sur des espèces ou des espaces (e.g. aires marines protégées) identifiés comme particulièrement sensibles aux changements climatiques, afin de mettre en place un système de surveillance de ces espèces(e.g. variations relatives des populations d'espèces tropicales et tempérées, apparition de nécrose et de mortalité, modifications éthologiques, évolution et tendances des introductions d'espèces) et de formuler des recommandations visant à anticiper les déséquilibres futurs liés au changement climatique dans ces zones.

Une quatrième activité sera consacrée à une meilleure connaissance des possibilités offertes par la séquestration sous-marine du CO₂. Celle-ci pose un certain nombre de problèmes en termes de développement durable et sa généralisation requiert en Méditerranée un encadrement impliquant une adaptation des protocoles existants. Il est proposé au CAR / REMPEC de couvrir le second aspect .

Le volet connaissance comportera également un cinquième domaine d'activité, consistant à traiter les liens entre la consommation et le changement climatique. Ce domaine inclura des activités visant à estimer les émissions de GES du point de vue de la consommation, y inclus le commerce, en vue d'améliorer les inventaires nationaux actuels et réduire les sources de « fuite de carbone » du régime international existant. Cela constituera également une ressource essentielle pour la zone de libre échange euro-méditerranéenne prévue dans la Région. De même, le domaine d'activité constituera un panneau d'experts à fin de développer davantage la méthodologie de calcul des émissions de GES du point de vue de la consommation et identifier des actions spécifiques pour la Méditerranée. Enfin, ce domaine d'activité comportera la génération de connaissances facilitant la formulation de politiques de changement climatique plus efficaces, avec une perspective plus globale, tout en intégrant les aspects de la consommation, la production, le transport et le commerce. Le domaine d'activité sera confié au CAR PP, avec des collaborations identifiées dans le tableau « programme de travail ».

Le volet « **sensibilisation et information** » s'articulera autour **trois** types d'actions :

- des présentations relatives à des expériences nationales et régionales réussies de réduction des émissions de GES dans leur dimension technique et économique. Ces présentations seront réalisées et effectuées sur demande par les CAR PP et PB. Lorsque ces présentations auront lieu dans le cadre des PAC, le CAR PAP sera étroitement associé à ce travail
- l'organisation d'un séminaire régional présentant les mécanismes financiers disponibles pour mettre en œuvre les objectifs du protocole de Kyoto et la feuille de route de Bali qui serait organisé par le CAR PB en collaboration avec les grands bailleurs de fonds (Banque Mondiale, BEI, Banque Arabe de Développement etc..)
- des présentations relatives au cinquième domaine d'activité du volet « connaissances », notamment portant sur les émissions de GES du point de vue de la consommation, ainsi que l'organisation d'événements spécifiques et l'élaboration de matériels de sensibilisation. Ces activités seront menées par le CAR PP et pourront être réalisées sur demande, selon les calendriers internationaux. Le CAR INFO pourrait collaborer à la diffusion parmi ses canaux propres.

L'intérêt de ce programme sera suivi par un ensemble d'indicateurs qui rendront compte à la fois des impacts du changement climatique en Méditerranée et des progrès réalisés par les pays en matière d'atténuation. L'élaboration de ces indicateurs sera confiée au CAR PB en collaboration avec le CAR PP qui organiseront une série de consultations scientifiques afin de les faire valider et un séminaire pour les présenter aux parties contractantes. Un autre outil pour permettre aux Parties Contractantes de suivre le bon déroulement de ce programme sera la réalisation d'un rapport d'exécution de toutes ces activités relatives au changement climatique par l'Unité de Coordination.

I. PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSE

Pertinence politique	Activités	Résultats attendus	Répartition des responsabilités et des tâches	Indicateurs de réalisation	Partenariats, initiatives associées
<u>Améliorer la connaissance du réchauffement climatique par les décideurs politiques</u> <u>Recommandations des Parties (Almeria 2008)</u>	<u>Adapter le système d'observation de MedPol à la problématique du changement climatique</u> <u>Proposer des zones déjà identifiées « à risque » et mettre en œuvre des projets pilotes d'adaptation</u>	<u>Nouveaux protocoles d'observation</u> <u>Projets pilotes d'adaptation</u> <u>Données et information pertinentes assemblées et mises à la disposition de projets pilotes</u>	<u>CAR/PB : coordination des travaux en coopération avec les autres CAR</u> <u>MedPol : coordination des travaux</u> <u>MedPol : présentation des protocoles actuels et proposition de protocoles additionnels</u> <u>CAR/PB : Préparation du groupe de travail, mise en relation MedPol/ programmes de recherche sur le changement climatique, proposition d'indicateurs ad hoc</u>	<u>Nombre de protocoles intégrant le changement climatique</u> <u>Nombre de programmes de recherche ayant recours aux données MedPol</u> <u>Nombre des projets</u> <u>Projets pilotes d'adaptation supportés par données et information</u>	CIRCE, CNRM, IPCT, Sésame , GIP-GECC, HyMex, <u>MOON, MEDGOOS, rapports MED POL</u>
<u>Améliorer la connaissance du réchauffement climatique par les décideurs politiques</u>	<u>Estimer les émissions de GES des navires de commerce en Méditerranée, ainsi que d'autres sources du transport international par le biais de l'approche basée sur la consommation</u>	<u>Inclusion des émissions de GES du trafic maritime dans les inventaires nationaux de GES ; inclusion des émissions des sources du transport international par le biais de l'approche basée sur la consommation</u>	<u>CAR/PB : Sensibilisation des responsables des affaires maritimes sur les inventaires de GES</u> <u>REMPEC : Organisation des débats régionaux autour des clés de répartition de ces émissions</u> <u>CAR / PP : sensibilisation et développement consensué avec les experts d'aspects</u>	<u>Nombre de pays incluant les émissions de GES du transport maritime dans leurs inventaires nationaux</u> <u>Nombre de pays incluant les émissions de GES liées au transport international des produits dans la comptabilité nationale des émissions de GES, par le biais de l'approche basée sur la</u>	SAFEMED, OMI, Industrie du transport maritime, AEE, OCDE, IIOA

Pertinence politique	Activités	Résultats attendus	Répartition des responsabilités et des tâches	Indicateurs de réalisation	Partenariats, initiatives associées
			méthodologiques pour introduire les émissions liées au transport international des produits dans la comptabilité nationale des émissions de GES, par le biais de l'approche basée sur la consommation	consommation	
Améliorer la connaissance du réchauffement climatique par les décideurs politiques : <u>Recommandations des Parties (Almeria 2008)</u>	Recenser d'ici à 2011 les espèces et habitats côtiers et marins qui sont les plus sensibles aux changements climatiques et promouvoir des mesures pour la mise en place d'un réseau vaste et cohérent d'AMP d'ici 2012.	Mise en évidence des impacts du changement climatique sur des espèces ou des habitats sensibles (e.g. Habitat coralligène, tortues marines) dans des ASP	CAR / ASP : Initier un programme de surveillance des changements climatiques sur des habitats ou des espèces-clés dans des aires protégées sélectionnées CAR /PB et PAP : Analyse des impacts de ces changements pour les populations concernés	Un état de la situation de la biodiversité marine en réponse aux changements climatiques, nombre d'habitats ou d'espèces sensibles surveillées et nombre d'ASP prises en compte	CIRCE, UICN, WWF
Améliorer la connaissance du réchauffement climatique par les décideurs politiques : Traiter les liens entre la consommation et le changement climatique	Sensibilisation et information sur les liens entre la consommation et le changement climatique : Sensibiliser sur le lien entre la consommation et le changement climatique ; fournir information aux décideurs politiques et négociateurs, du point de vue de la consommation ; Etudes pilotes en vue de plus développer la méthodologie	Meilleure information pour les pays pour les processus de négociations ; inclusion de l'approche basée sur la consommation des émissions de GES dans les politiques nationales (p. ex. stratégies de production et consommation durables, stratégies de changement climatique) et comme outil pour celles-ci (identification de points chauds, suivi, effets de mesures spécifiques, etc.)	CAR/PP : développement de matériel et activités de sensibilisation, organisation d'événements spécifiques, études pilotes et contribution à un majeur développement de l'approche basé sur la consommation REMPEC : émissions de gaz à effet de serre provenant du transport maritime INFO/RAC : collaboration à la diffusion, parmi les canaux propres à INFO/RAC	Etudes et publications, acteurs (type/nombre) auxquels les informations sont diffusées, événements organisés, inclusion de l'approche dans le débat international, majeure développement de la méthodologie	AEE, OCDE, IIOA, WWF, OCCC, institutions des pays méditerranéens

Pertinence politique	Activités	Résultats attendus	Répartition des responsabilités et des tâches	Indicateurs de réalisation	Partenariats, initiatives associées
	innovatrice basée sur l'approche consommation				
Améliorer la connaissance du réchauffement climatique par les décideurs politiques : Traiter les liens entre la consommation et le changement climatique	Création de partenariats et construction de réseau avec les experts, agents et institutions : Travail en réseau pour la diffusion et majeur développement de l'approche basée sur la consommation	Développement d'une méthodologie consensuée et utilisation de celle-ci par les pays. Inclusion, par les organismes, de l'approche basée sur la consommation comme ligne de travail de leurs activités.	CAR/PP : inclusion des experts dans les activités de consommation et changement climatique Med, création d'un panneau d'experts spécialisés en l'approche basée sur la consommation et organisation de réunions, accords/partenariats avec les institutions et les agents pour la diffusion de l'approche	Réunions d'experts, synergies et collaboration avec les membres du réseau, accords / partenariats	AEE, OCDE, IIOA, WWF, OCCC, institutions des pays méditerranéens
Améliorer la connaissance du réchauffement climatique par les décideurs politiques : Traiter les liens entre la consommation et le changement climatique	Evaluation des tendances de consommation et changement climatique : Élaboration d'études et initiatives portant sur les informations de l'approche de la consommation et les GES en Méditerranée, en identifiant opportunités de coopération dans la Région (Processus de Barcelone, Zone de libre échange, Union Méd.)	Suivi des tendances de sources d'émissions de GES consommation liées à la Région, identification d'opportunités de coopération dans la Région, suivi de l'objectif 3 de l'SMDD	CAR/PP : Élaboration études et initiatives PLAN BLEU : collaboration aux études et initiatives	Études et initiatives	AEE, OCDE, IIOA, WWF, OCCC, MEDSTAT, etc.
Suivi du programme	Etablir pour chaque réunion des PCs un rapport sur l'impact du changement climatique	Un suivi actualisé des connaissances et des observations relatives au changement climatique en	Unité de coordination : Synthèse des informations en provenance de tous les centres impliqués dans les	Réalisation des rapports	Tous les CARs

Pertinence politique	Activités	Résultats attendus	Répartition des responsabilités et des tâches	Indicateurs de réalisation	Partenariats, initiatives associées
		Méditerranée	activités décrites dans ce programme d'activité		
Améliorer la connaissance du réchauffement climatique par les décideurs politiques Programme MED POL Phase IV adopte' par les Parties	Etablir un cadre d'évaluation des risques et traiter les questions de responsabilité en de stockage de CO ₂ dans le sous-sol marin	Modification possible des protocoles du Protocole Dumping existants pour encadrer l'activité de stockage du CO ₂ dans le sous-sol, marin	CAR/REMPEC- MED POL: Analyse de l'adaptation nécessaire des textes juridiques existants sur les ZEE ou la haute mer pour permettre le développement de telles activités	Réalisation d'un rapport d'évaluation des risques et élaboration de propositions aux PC de manière à encadrer le développement de la séquestration en sous-sol marin	Industrie et Fondation Bellona
Sensibiliser et informer	Transfert d'expériences d'atténuation	Intégration par certains pays des expériences positives par d'autres	CAR / PB : Elaboration de documents relatifs à des politiques réussies d'atténuation CAR /PP : Elaboration de documents relatifs à des technologies efficaces en termes d'atténuation	Nombre de présentations effectuées dans les pays méditerranéens	Agences nationales ou régionales de maîtrise de l'énergie, acteurs économiques, ministères des transports et de l'agriculture
Sensibiliser et informer	Matériel de sensibilisation	Adoption de modes de vie durables par la population	CAR/PP : Elaboration de publications, brochures et matériel audiovisuel sur l'efficacité énergétique, l'empreinte carbone, les modes de vie et de consommation durables	Nombre de documents et matériaux préparés	Organisations consommation, instituts de recherche en consommation et production durable, société civile, PNUE/DTIE,
Sensibiliser et informer	Séminaire régional sur le financement des politiques de réponse au changement climatique	Elaboration de stratégies nationales et /ou régionales de financement des efforts de lutte contre le changement climatique	CAR / PP : Instrument financier efficacité énergétique, dans le cadre de l'initiative GRECO CAR/PB : Organisation du séminaire, conception des différentes sessions	Nombre de pays présents à ce séminaire	Bailleurs de fonds
Sensibiliser et informer :	Contribuer grâce à des	Inclusion de l'approche	CAR/PP : coordination et	Nombre de réunions et	UNFCCC, Banque mondiale

Pertinence politique	Activités	Résultats attendus	Répartition des responsabilités et des tâches	Indicateurs de réalisation	Partenariats, initiatives associées
Traiter les liens entre la consommation et le changement climatique	approches innovantes à réduire efficacement les émissions de GES à l'échelle mondiale: Diffuser l'approche basée sur la consommation et l'initiative méditerranéenne, avec les données et opportunités identifiées, comme une initiative innovante et d'utilité stratégique pour la communauté internationale, pour faire face à des problèmes du régime Kyoto, tels que le transport, le commerce, les chaînes de valeur internationales, l'égalité, la participation et la transparence	émissions GES consommation dans les débats internationaux sur le changement climatique, inclusion des émissions de sources fuite de carbone et réduction de celle-ci dans le régime post-Kyoto	travail INFO/RAC : collaboration à la diffusion, parmi les canaux propres à INFO/RAC	présentations effectuées	
Sensibiliser et informer / Suivi du programme Recommandations des Parties (Almeria 2008)	Elaboration d'indicateurs d'impact et des sources du changement climatique	Adoption par les pays de tout ou partie de ces indicateurs Adoption et utilisation de l'indicateur d'émissions de GES consommation par les pays, y inclus la SMDD en vue de faire le suivi de l'objectif 3 de la SMDD	CAR / PB en collaboration avec le CAR/PP : Elaboration de ces indicateurs CAR / PP : émissions de GES consommation Les autres CARs : analyse et commentaires des indicateurs	Nombre de pays les utilisant et les calculant de manière régulière	AEE, OCDE, IIOA

CHAPTER 2

2.1 Proposal by EEA

It is important that the joint work plan reflects the activities that MAP and EEA have to develop together under the Horizon 2020 initiative, namely under the ENP South project and in the context of the Monitoring, Review and Research sub-group.

In this respect important modules will cover:

- joint work on indicators for the H2020 priority areas
- SEIS extension to the Mediterranean region with focus on the data flows related to H2020 priorities
- Assessment work leading to the production of the biennial report and the 5-year reporting cycle under the initiative
- Networking expansion by engaging the statistical networks from the region.

UNEP/MAP has already carried out work in these areas through its RACs and has a thorough knowledge of the region. The information and expertise acquired represent for us a good basis to build upon, however our thematic experts are not so familiar with it. Therefore in order to draw up a realistic plan together, more in-depth information on the current state-of-the-art were requested (this was the case of indicators produced, methodology used, geographical coverage, statistical data available and their reliability, information systems available and their interconnectivity, etc.).

CHAPTER 3

**Environnement et développement en Méditerranée
Préparation du rapport 2009
Répartition des tâches et modèle de présentation
Propositions**

3. Plan du rapport et répartition des chapitres entre les composantes du PAM

Chapitre	Auteur principal	Contributions spécifiques
<i>Introduction</i>	MEDU	Plan Bleu : grandes caractéristiques de la région
<i>1. Politique environnementale</i>	MEDU	
<i>2. Changement climatique</i>	Plan Bleu	
<i>3. Ressources et milieux naturels</i>		
3.1 Eau	Plan Bleu	
3.2 Energie	Plan Bleu	
3.3 Ecosystèmes terrestres	ASP	
3.4 Milieu marin	ASP	
3.5 Ecosystèmes forestiers	Plan Bleu	
3.6 Littoral	PAP	
<i>4. Protection de l'environnement</i>		
4.1 Espace urbain	Plan Bleu	
4.2 Lutte contre les pollutions	MEDPOL	PP : bonnes pratiques, REMPEC : pollution marine
4.3 Gestion des déchets	Plan Bleu	PP : bonnes pratiques, REMPEC : rejets en mer
4.4 Assainissement	Plan Bleu	PP : bonnes pratiques
4.5 Qualité de l'air	PP	
4.6 Santé	MEDPOL	
4.7 Invasions biologiques	ASP	
<i>5. Activités économiques</i>		
5.1 Agriculture	Plan Bleu	
5.2 Pêche et aquaculture	ASP	
5.3 Tourisme	Plan Bleu	
5.4 Transport	Plan Bleu	REMPEC : transport maritime
5.5 Industrie	PP	
Annexe statistique	Plan Bleu	

Structure et contenu de chaque chapitre (parties 3, 4 et 5)

Chaque chapitre s'appuiera sur la présentation d'un jeu d'indicateurs, incluant au minimum les indicateurs prioritaires de suivi de la SMDD pour le domaine concerné, qui seront illustrés (au moins deux cartes et/ou graphiques) et commentés.

Chaque chapitre donnera :

- Un « point zéro » de la situation (année de référence : 2005, date d'adoption de la SMDD),
- Les tendances enregistrées au cours des (au moins 15) dernières années et, si possible, leurs projections,
- Les préoccupations et enjeux associés,
- Les objectifs visés et les orientations à prendre pour les atteindre (à extraire notamment de la SMDD),
- Les obstacles à lever, les actions engagées et les progrès enregistrés à la date d'élaboration du rapport (y compris des encadrés sur les bonnes pratiques).

La taille de chaque chapitre ne dépassera pas 3000 mots.

Ce canevas est illustré par l'exemple ci-après.

Exemple : chapitre « eau »

Mieux gérer les demandes en eau pour prévenir les pénuries et les crises

Situation actuelle

Les ressources en eau sont limitées et inégalement réparties dans l'espace et dans le temps. Les pays du Sud ne reçoivent que 10 % du total des précipitations. La population méditerranéenne « pauvre en eau », c'est-à-dire celle des pays dotés de moins de 1000 m³/hab./an de ressources renouvelables, représente XXX millions d'habitants en 2005, dont XXX millions en situation de pénurie (moins de 500 m³/hab./an). Vingt millions de Méditerranéens n'ont pas accès à l'eau potable, notamment dans les pays au Sud et à l'Est.

Les demandes en eau, c'est-à-dire la somme des prélèvements (95 % du total) et des productions non conventionnelles (dessalement, réutilisation des eaux usées épurées, ...), y compris les pertes lors du transport et de l'usage (estimées à près de 40 % de la demande totale en eau), ont doublé dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle pour atteindre, en 2005, 280 km³/an pour l'ensemble des pays riverains. L'agriculture, premier secteur consommateur d'eau (180 km³/an pour irriguer 24 millions d'hectares), représente 64 % de la demande totale en eau : 45 % au Nord et 82 % au Sud et à l'Est. Son poids n'est marginal que dans les pays de l'Est Adriatique.

Une partie croissante des demandes est satisfaite par une production d'eau non durable estimée à 16 km³/an, dont 66 % issus de prélèvements d'eaux fossiles et 34 % de surexploitations de ressources renouvelables.

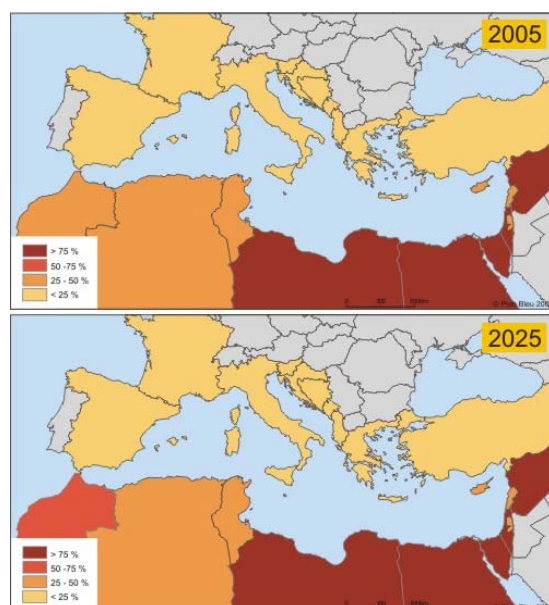
Les pressions sont aussi qualitatives. Les teneurs en pesticides ou en nitrates sont excessives dans de nombreux aquifères, surtout au Nord. Quarante-sept millions de Méditerranéens sont privés d'accès à un système d'assainissement amélioré, notamment au Sud et au Proche-Orient. Partout, de nombreux cours d'eau sont sujets à pollution chronique du fait des rejets domestiques et industriels non épurés.

Tendances

D'ici 2025, la demande en eau pourrait encore s'accroître de 18 % ; l'essentiel de cette croissance serait le fait des pays du Sud (28 %) et surtout de la rive Est (33 %), notamment la Turquie et la Syrie.

A l'horizon 2025, la pression des demandes sur les ressources, exprimée par l'indice d'exploitation des ressources en eau naturelles renouvelablesⁱ, met en évidence une géographie très contrastée du « futur en eau » (figure 11). D'ores et déjà, dans certains pays (Egypte, Israël, Libye, Malte, Syrie) et à Gaza, les prélèvements en eau approchent voire dépassent le niveau limite des ressources renouvelables. Les situations présentes et futures deviennent encore plus alarmantes lorsque l'indice est calculé, non à l'échelle de chaque pays mais à celle du seul bassin versant méditerranéen. Les tensions sur les ressources apparaissent, en outre, encore plus fortes lorsque l'on ne considère que les ressources en eau « exploitables » qui représentent de l'ordre de la moitié ou du tiers des ressources en eau naturelles renouvelables.

Figure 11 Indices d'exploitation des ressources naturelles renouvelables, pays entiers, 2005-2025



Source : Plan Bleu

Note : Un indice voisin ou supérieur à 75 % indique des tensions sur les ressources en eau déjà très fortes ; un ratio entre 50 et 75 % signale des risques importants de tensions structurelles à moyen terme ; avec un ratio entre 25 et 50 %, les pays peuvent connaître des tensions locales ou conjoncturelles.

Les évolutions de températures et de précipitations décrites par les modèles climatiques entraîneront une aggravation de ces tendances et les régions méditerranéennes vont se retrouver particulièrement exposées à des réductions de leurs ressources en eau. Dans certains pays, ce type d'évolution pourrait déboucher sur des situations de crise aiguë. Au Sud et à l'Est de la Méditerranée on estime à 290 millions de personnes la population des pays qui se trouveraient en situation de pénurie d'eau en 2050.

Préoccupations et enjeux associés

Pour satisfaire la demande en eau croissante, les stratégies nationales privilégient encore l'accroissement de l'offre en eau et prévoient la poursuite des grands travaux afin, notamment, d'accroître la maîtrise des eaux et de réduire les risques face aux contraintes naturelles. On recense déjà 1200 grands barrages dans le seul bassin versant. L'approche par l'offre devrait ainsi rester prépondérante et se traduire par (figure 12) :

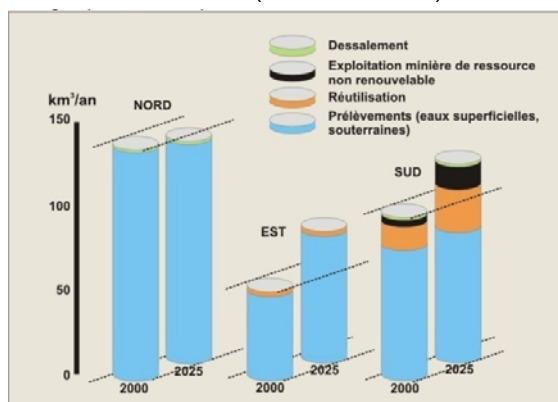
- un accroissement des prélèvements sur les ressources renouvelables via notamment l'intensification et le parachèvement des aménagements hydrauliques, la surexploitation

des eaux souterraines et le développement des transferts interrégionaux et internationaux ;

- l'accroissement de l'exploitation « minière » des réserves d'eau souterraine non renouvelables dans les bassins sahariens, exploitation qui pourrait plus que doubler d'ici 2025, surtout en Libye et en Algérie ;
- l'utilisation des retours d'eau de drainage agricole (Egypte) et la réutilisation des eaux usées épurées pour l'irrigation (Espagne, Israël, Chypre, Egypte, Tunisie) ;
- la production industrielle d'eau douce par dessalement d'eau de mer ou d'eau saumâtre, en plein essor à Malte, en Espagne, Algérie et Israël.

En matière d'offre, il convient également d'observer l'abaissement significatif des coûts liés au dessalement de l'eau rendant ce type de ressource plus compétitif par rapport aux transferts. L'eau douce ainsi produite n'est plus exclusivement destinée à l'alimentation en eau potable, mais aussi à l'irrigation, pourtant jugée longtemps prohibitive. L'Espagne se situe au premier rang pour l'utilisation agricole d'eau dessalée. Toutefois, le total des réutilisations et du dessalement ne devrait représenter que 25 km³ en 2025, dont les 9/10 en Egypte par utilisation des retours d'eau de drainage agricole.

Figure 12 Sources d'approvisionnement en eau des pays méditerranéens (scénario tendanciel)



Source : Plan Bleu

La poursuite de ces politiques axées sur l'augmentation de l'offre et, surtout, des prélèvements comporte de graves risques à terme, en particulier l'épuisement rapide de certaines ressources fossiles, la destruction d'aquifères côtiers par intrusion d'eau de mer, la dégradation de la qualité des eaux et des systèmes aquatiques, la réduction des écoulements, la régression des zones humides. Les facteurs d'accroissement de la « vulnérabilité en eau » pourraient se trouver exacerbés. Les politiques d'offre atteignent donc des limites physiques, socio-économiques et environnementales, comme l'atteste déjà la situation de nombreux barrages dans les pays du Sud et de l'Est qui vont vraisemblablement perdre l'essentiel de leur capacité du fait de l'envasement des retenues. (En Algérie, des réservoirs ont déjà perdu un quart de leur capacité initiale.)

Objectifs visés

Face à un scénario tendanciel qui annonce une montée inéluctable des problèmes, un scénario alternatif est possible s'appuyant sur la mise en place de politiques volontaristes :

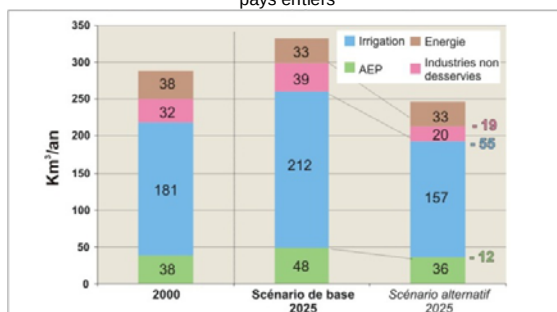
- d'utilisation rationnelle de l'eau ou « gestion de la demande en eau »,
- d'augmentation du potentiel exploitable par une meilleure conservation des eaux et des sols et par un recours accru à la recharge artificielle des nappes en milieu aride.

Les marges de progrès sont, en effet, considérables puisqu'une meilleure gestion de la demande permettrait d'économiser un quart des demandes, soit environ 86 km³/an en 2025 (figure 13). L'agriculture irriguée représente le plus gros potentiel d'économies en volume, avec près de 65 % du potentiel total d'économies d'eau identifié en Méditerranée (pertes de transports réduites de moitié pour atteindre 10 %, efficience pour l'eau d'irrigation portée de 60 % à 80 %). Le reste du potentiel d'économies d'eau concerne l'industrie pour 22 % (taux de recyclage porté à 50 %) et l'approvisionnement en eau potable pour 13 % (réduction des pertes de transport et des fuites chez les usagers de moitié pour atteindre respectivement 15 % et 10 %).

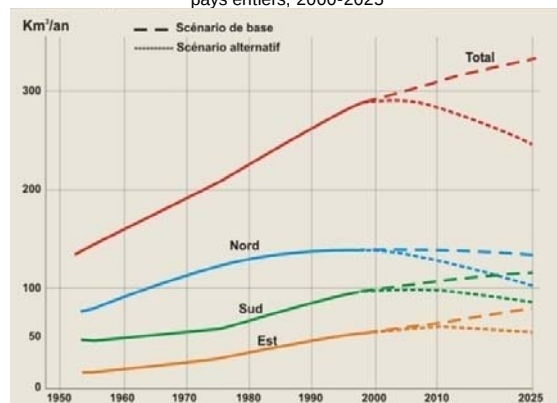
Dans cette perspective supposée généralisée à tous les pays méditerranéens, les demandes en eau totales pourraient être de 102 km³/an au Nord et de 144 km³/an au Sud et au Proche-Orient, ce qui équivaldrait globalement à une diminution de la demande totale actuelle d'une quarantaine de km³/an (figure 13). Ces économies d'eau permettraient par ailleurs de réaliser des économies d'énergie et des économies financières. Les trop rares études disponibles montrent en effet des écarts pouvant aller de 1 à 3 entre le coût du m³ d'eau économisée et le coût du m³ d'eau mobilisée.

Figure 13 Economies d'eau, gestion de la demande avec le scénario alternatif 2025

Demandes par secteur d'utilisation, scénarios de base et alternatif, pays entiers



Demandes totales, scénarios de base et alternatif, pays entiers, 2000-2025



Source : Plan Bleu

Les pays riverains de la Méditerranée ont ainsi retenu, comme objectifs prioritaires dans le cadre de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable :

- la stabilisation de la demande en eau grâce à une atténuation des pertes et du gaspillage, et l'augmentation de la valeur ajoutée par mètre cube d'eau utilisé,
- la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants,

- l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'accès à l'eau potable et d'assainissement,
- la promotion de la participation, du partenariat et d'une coopération active et solidaire pour la gestion durable de l'eau au niveau local et national.

Obstacles à lever, actions engagées et progrès enregistrés (à compléter et actualiser)

Encadré 1 Economies d'eau dans le secteur industriel au Maroc : cas de l'utilisation des limiteurs de débit pour les opérations de nettoyage dans une unité de charcuterie à Mohammedia

Situation actuelle :

L'eau de nettoyage des ateliers de l'usine provient d'un puits. Les quantités utilisées pour le nettoyage avec des lances classiques sont excessives. Le personnel est peu sensibilisé.

Contenu du projet : Équiper les lances de nettoyage manuel avec des têtes limitatives de débit et sensibiliser le personnel d'entretien à la nécessité de réduire les consommations d'eau.

Investissement : 9 000 Dh (acquisition de 30 limiteurs de débit).

Gains attendus : Economie d'eau 286 000 m³/an, soit 318 700 Dh/an

Economie d'énergie électrique : 26 000 kWh/an, soit 2,2 Tep/an

Gain financier : 318 700 Dh/an

Temps de retour : 1 mois.

Encadré 2 Prise en compte de la demande en eau des milieux naturels : cas de l'Ichkeul en Tunisie

Comme la presque totalité des lagunes du pourtour du bassin méditerranéen, le système laguno-lacustre de l'Ichkeul est menacé par les effets de la pression socio-économique qui s'exerce sur lui. Le milieu est en effet en voie de profonde transformation du fait essentiellement de la construction de barrages dans le haut bassin versant (Joumine-Ghézala et Sejnane) qui vont permettre de dériver un volume important des apports d'eau naturels vers l'Ichkeul. Cette réduction des apports va entraîner un déséquilibre du fonctionnement hydrologique du système de lac-marais avec des risques de salinisation croissante des eaux et de disparition progressive de la végétation spécifique qui alimente les populations d'oiseaux d'eau.

Afin de maîtriser cette situation conflictuelle entre environnement et développement, des nombreuses mesures ont été décidées en faveur de la conservation de l'Ichkeul :

La construction et la mise en fonctionnement de l'écluse sur l'oued Tinja pour contrôler les apports d'eau douce et mieux gérer les échanges d'eau avec le lac de Bizerte,

La réactualisation du Plan Directeur des Eaux du Nord et de l'Extrême Nord de façon à intégrer le Parc National de l'Ichkeul comme un consommateur d'eau à part entière. La demande environnementale de l'Ichkeul a été satisfaite depuis l'année 2003 avec l'amenée de 100 Mm³ des barrages à proximité (Sidi El Barrak, Sejnane).

La construction des stations d'épuration des eaux urbaines de Mateur et Menzel Bourguiba afin d'améliorer la qualité des eaux approvisionnant l'Ichkeul.

Les obstacles persistant dans la mise en œuvre concrète des politiques et stratégies de gestion de la demande en eau (GDE) sont de diverses natures : contraintes institutionnelles (fragmentation des responsabilités et manque de coordination entre ministères concernés par la gestion des ressources en eau), manque d'intégration des différentes politiques (politiques de l'eau et politiques sectorielles), inexistence d'un cadre légal et contrôle laxiste, tarification non adaptée, manque de prise de conscience par les citoyens de la nécessité d'économiser l'eau, manque d'implication des usagers dans la planification et la gestion des ressources en eau, manque de qualification du personnel chargé de la gestion de l'eau, faiblesse financière des Etats freinant la mise en application des plans nationaux en faveur de la gestion intégrée des ressources et demandes en eau (mise en œuvre restant sujette à la hiérarchisation des priorités budgétaires nationales), etc.

Encadré 3 Les principaux obstacles à la mise en œuvre de démarches de GDE en Syrie

- Manque de coordination entre les ministères concernés par la gestion des ressources en eau,
- Existence de politiques contradictoires : la politique d'aide à l'acquisition par les agriculteurs de systèmes d'irrigation modernes n'est, par exemple, pas coordonnée avec la politique tarifaire pour l'eau d'irrigation (prix fonction de la superficie irriguée, et non du volume consommé, n'incitant pas aux économies d'eau),
- Manque de qualification du personnel (sur les aspects techniques et administratifs),
- Gaspillage de l'eau potable dû au manque de prise de conscience par les citoyens, en raison du faible prix de l'eau, de l'importance et de la nécessité de préserver cette ressource rare.

Encadré 4 Subventions pour favoriser les économies d'eau : l'exemple de Chypre

Forages domestiques pour l'arrosage des jardins (670 US\$) : subventions attribuées aux ménages raccordés aux réseaux de distribution d'eau dans tous les villages et municipalités (sujettes à autorisation et inspection avant et après forage).

Raccordement de puits aux toilettes (200 à 700 US\$ selon le nombre de ménages reliés) : la subvention couvre le raccordement des puits aux toilettes domestiques, d'écoles, de bureaux, de magasins, d'instituts, etc. reliés aux réseaux de distribution de tous les villages et municipalités dans le but d'économiser l'eau potable employée pour les toilettes (pouvant atteindre 28% de la demande en eau potable) (subvention sujette à l'inspection et au conseil technique de WDD).

Installation d'un système de recyclage de l'eau grise (1375 US\$ pour une exploitation agricole, 60% du coût de l'installation dans les autres cas) : la subvention couvre l'installation d'un système pour le traitement de l'eau grise (eau provenant des baignoires, douches, lavabos, machines à laver, eau de lavage des fruits et légumes) et sa réutilisation pour les toilettes et l'arrosage des jardins des foyers, écoles, parcs, piscines, salles de sport, hôtels, industries etc., reliés aux réseaux de distribution de tous les villages et municipalités. L'économie d'eau attendue est d'environ 33%.

Encadré 5 Exemples d'outils de planification et de concertation développés en France

La mise en œuvre de la loi sur l'eau de 1992 a donné lieu à l'élaboration, au niveau de chaque bassin versant, d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) définissant les orientations de gestion et de planification pour une période de 10 à 15 ans. Dans les sous-bassins versants, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), appuyé par les structures locales, est l'outil de gestion et de protection des usages et de la ressource.

Le SAGE de la rivière Drôme (engagé dès 1992), ayant associé l'ensemble des usagers de l'eau, a permis la mise en place d'un dispositif global limitant la demande en eau agricole sur le bassin par un gel des superficies irriguées, un apport d'eau du Rhône dans la partie aval, le

respect d'un débit objectif et le développement d'un réseau de mesures de débit en temps réel pour apporter l'information aux gestionnaires.

Pour les pays membres de l'Union européenne, il ressort que la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) a un effet particulièrement salubre pour accélérer la prise en compte de la GDE dans les politiques de l'eau (via l'intégration des principes de gestion à l'échelle du bassin versant et d'association des différents utilisateurs aux processus de planification, le développement de démarches pour la protection de l'environnement en vue d'atteindre les objectifs fixés par la Directive - dont le respect du bon état écologique des masses d'eau -, l'obligation de parvenir à un recouvrement total des coûts de l'eau, etc.). La DCE révèle ainsi de nouveaux « savoir-faire » dont pourraient s'inspirer les pays voisins de l'UE.

Pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, apparaît la nécessité de renforcer la coopération internationale et l'aide au développement pour appuyer la mise en place de stratégies et démarches de GDE.

¹ Défini comme le ratio : volume annuel des prélèvements sur les ressources en eau naturelles renouvelables / volume annuel moyen des ressources en eau naturelles renouvelables exploitables, exprimé en pourcentage

CHAPTER 4

4.1 Projet de Mandat du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)

Préambule :

Compte tenu de l'évolution du contexte mondial et régional et des conclusions de l'évaluation externe du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et de ses composantes, il a été jugé nécessaire de mettre à jour, amender ou revisiter les mandats, fonctions et responsabilités des Centres d'Activités Régionales (CAR) et Programmes du PAM. Ces mandats révisés et mis à jour permettraient aux composantes du PAM de faire face à la conjoncture actuelle, d'améliorer leur synergie, mais aussi de promouvoir les objectifs communs véhiculés par la nouvelle "Vision et Déclaration stratégique" du PAM (2008).

Objectifs :

Dans le cadre de cette mise à jour, l'objectif général à moyen et long terme du mandat du CAR/ASP est la contribution à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de Méditerranée (1995) et de ses protocoles et en particulier du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB) de 1995, ainsi que l'assistance aux pays méditerranéens pour leur permettre de respecter leurs engagements en ce sens. L'enjeu est d'atteindre les objectifs suivants, à savoir: (i) développer et promouvoir les aires spécialement protégées en Méditerranée; et (ii) réduire la perte de la biodiversité marine et côtière.

Champs d'activités et consistance du mandat :

Champs d'activités

Les questions de biodiversité gagnent de plus en plus en complexité, ce qui fait que l'attention du CAR/ASP d'abord limitée aux sites et aux espèces phares, s'est élargie aux habitats, à la gestion durable des écosystèmes et à la prise en compte de l'approche écosystémique. Les champs d'intervention du CAR/ASP, comme identifiées dans le cadre du Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la Diversité Biologique en région méditerranéenne (PAS BIO; 2003), s'articulent donc comme suit :

- L'inventaire, la cartographie et le suivi de la biodiversité côtière et marine ;
- La sauvegarde des habitats, des espèces et des sites sensibles ;
- L'évaluation et l'atténuation des impacts des menaces sur la biodiversité ;
- Le développement de recherches pour compléter les connaissances et combler les lacunes sur la biodiversité ; et
- La formation, la coordination et l'assistance technique.

Principes directeurs :

Le mandat du CAR/ASP tient compte des objectifs formulés par le Sommet Mondial de Johannesburg (2002) et des approches suivantes :

- l'approche participative ;
- les approches holistique et écosystémique ;
- le principe de consistance ;
- le principe de gestion et de conservation ;
- le principe de prévention, de précaution et d'anticipation ;
- le principe de pêche responsable ;
- le principe de non-effet défavorable ;
- le principe "il mieux vaut prévenir que guérir" ;
- le principe de la responsabilité commune mais différencié ; et
- le principe d'assistance, de coopération et de partenariat, particulièrement au niveau régional, sans exclure les initiatives bilatérales et multilatérales potentielles.

Mandat :

Le CAR/ASP assure les fonctions telles que définit par le Protocole ASP/DB, à savoir:

1. Assistance aux Pays

Le CAR/ASP joue un rôle d'assistance technique aux pays méditerranéens demandeurs de cette assistance. Il peut jouer ce rôle en solitaire comme en coopération avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales compétentes. Cette assistance concerne les domaines d'intervention suivants :

- La création et la gestion des aires spécialement protégées,
- La mise en œuvre de programmes de recherche scientifique et technique tels que définis par le Protocole ASP/DB (Article 20). Une priorité en matière de recherche scientifique et technique est accordée aux ASPIM et aux espèces figurant dans les annexes II et III du Protocole,
- L'échange d'informations scientifiques et techniques sur les programmes nationaux de recherche et de surveillance en cours et prévus, ainsi que sur les résultats obtenus,
- La préparation de plans de gestion pour les aires et les espèces protégées,
- L'élaboration de programmes de coopération afin de coordonner la création, la conservation, la planification et la gestion des aires spécialement protégées ainsi que le choix, la gestion et la conservation des espèces protégées,
- La préparation de matériel éducatif conçu pour différents publics.

2. Elaboration de recommandations et de lignes directrices

Le CAR/ASP formule des recommandations concernant des lignes directrices et des critères communs pour le choix des aires marines et côtières protégées susceptibles d'être inscrites sur la Liste des ASPIM; des critères communs concernant l'inscription d'espèces supplémentaires sur les annexes; des lignes directrices pour la création et la gestion des aires protégées.

3. Elaboration de bases de données

Le CAR/ASP établit et met à jour des bases de données sur les aires spécialement protégées, les espèces protégées et les autres sujets se rapportant au Protocole.

4. *Elaboration de rapports techniques*

Le CAR/ASP prépare des rapports et des études techniques pouvant être nécessaires à la mise en œuvre du Protocole.

5. *Mise en œuvre de programmes de formation*

Les CAR/ASP élabore et met en œuvre des programmes de formation portant, en particulier, sur l'éducation du public dans le domaine de l'environnement, la formation de personnel scientifique, technique et administratif, la recherche scientifique, l'acquisition, l'utilisation, la conception et la mise au point de matériel approprié et le transfert de technologies à des conditions avantageuses à définir entre les Parties concernées.

6. *Coopération avec les organisations régionales et internationales*

Le CAR/ASP coopère avec les organisations, gouvernementales et non gouvernementales, régionales et internationales, chargées de la protection des aires et des espèces, dans le respect de la spécificité de chacune et de la nécessité d'éviter la redondance des activités.

7. *Mise en œuvre des Plans d'action*

Le CAR/ASP mène à bien les fonctions qui lui sont confiées par les plans d'action adoptés dans le cadre du Protocole, conformément à leur calendrier de mise en œuvre.

8. *Tâches et fonctions confiées par les Parties*

Mener à bien toute autre fonction qui lui est confiée par les Parties notamment, découlant des différentes réunions des instances officielles de la Convention de Barcelone.

9. *Organisation de la réunion des Points focaux nationaux*

Le CAR/ASP convoque et organise les réunions des Points focaux nationaux, tous les deux ans, et en assure le secrétariat.

Mise en œuvre du mandat :

Relations avec le PAM et les partenaires

➤ Relation avec l'Unité de Coordination

Le CAR/ASP assiste l'Unité de Coordination du PAM dans la mise en œuvre du Protocole ASP/DB. Le CAR/ASP, en tant que composante du PAM soumet des rapports techniques et financiers réguliers au PNUE, qui lui sont acheminés via l'Unité de Coordination du PAM, organe du PNUE.

➤ Relation avec les autres CAR et Programmes du PAM

Le panel exécutif de coordination du PAM qui réunit régulièrement l'Unité de coordination du PAM et ses diverses composantes, permet à ces derniers de s'informer, se concerter et coordonner leurs activités et programmes en cours et planifiés.

Outre ce mécanisme de coordination, les divers CAR et programmes du PAM peuvent construire des partenariats directs et spécifiques pour la mise en œuvre d'actions ou de projets communs.

➤ Relation avec les autorités nationales

Les relations avec les autorités nationales sont prévues par le Protocole ASP/DB, avec la nomination de Points Focaux Nationaux (PFN) qui constituent les représentants des Parties contractantes et les vis-à-vis du CAR/ASP (Article 24), l'organisation régulière de réunions, qui permettent une rencontre effective entre les différents acteurs tous les deux ans (Article 25-b) et l'établissement de rapports réguliers, qui renseignent sur l'état de mise en application du Protocole ASP/DB (Article 23).

➤ Relation avec les autres partenaires (OIG, ONG, secteur privé, ...)

Les relations avec les autres partenaires sont prévues par le Protocole ASP/DB, (Article 25-g). Les partenaires participent en tant qu'observateurs aux réunions des PFN. Certains partenaires sont également identifiés dans le cadre des plans d'action adoptés dans le cadre du PAM pour la conservation des espaces ou espèces menacées en tant que "Partenaire" ou Associé" audits plans d'action. Enfin, au besoin, des mémorandum de coopération sont mis en place entre le CAR/ASP et ses partenaires, afin de promouvoir la mise en œuvre d'activités découlant du Protocole ASP/DB.

Sources et mécanismes de financement

L'essentiel du financement est apporté par le budget du Fond d'Affectation Spéciale pour la Méditerranée (MTF).

Des financements complémentaires sont recherchés pour des actions bien définies, dans l'espace et dans le temps, soit par réponse à des appels à propositions internationaux soit par des propositions spontanées auprès de bailleurs de fonds y compris les pays volontaires et le secteur privé.

Participation à la visibilité du PAM

Le CAR/ASP peut représenter le PAM lors de réunions et de forums nationaux, régionaux et internationaux, ayant un rapport avec le champ d'activité du Protocole ASP/DB et doit œuvrer à faire connaître les programmes et activités du PAM dans les différentes rencontres.

Conclusion et Annexe

4.2 Mandate, Functions and Objectives of INFO/RAC

a) Mandate

Following the decision of the Meeting of the MAP National Focal Points, held in Athens in September 2005 and subsequently adopted by the “14th Meeting of the Contracting Parties to the Barcelona Convention”, on the 11th of November 2005, the mandate of the “Centre”, in line with Art. 15 of the Barcelona Convention, is to:

- Support the Barcelona Convention and its Protocols, the Mediterranean Action Plan and the Mediterranean Strategy on Sustainable Development, in the achievement of their objectives, through the provision of services, the dissemination and sharing of environmental information and the strengthening of the communication capabilities of UNEP/MAP and of all the active stakeholders in the Mediterranean region, in order to raise public awareness, assist decision-making processes and promote sustainable development and environmental protection in the Mediterranean basin.

b) Operational objectives

The main objectives of the Centre, grouped according to the three main thematic areas 1) Information and Communication Technologies (ICTs), 2) Information, Communication, Education and Public Participation, 3) Building of Cooperation and Partnership, 2) are to:

- I. Strengthen regional cooperation in the field of information and communication, and establish long-term, working partnerships among UNEP/MAP Components, the Contracting Parties to the Barcelona Convention, non-governmental organizations and other stakeholders;
- II. Promote public participation and raise awareness on the activities of UNEP/MAP, of the Barcelona Convention and on the environmental policies of individual member states of the Convention;
- III. Design and implement a common infrastructure (*InfoMAP*) for internal (UNEP/MAP) and external information among Mediterranean coastal States to carry out coordinated activities at the national and regional level, for the full implementation of the Barcelona Convention, its Protocols and the Mediterranean Strategy for Sustainable Development (MSSD). Furthermore, manage and periodically update the UNEP/MAP, MED POL Info System, MSSD websites/CMS/intranet and the MAP Reporting System.

4.3 Mediterranean marine pollution assessment and control programme (MED POL) Mandate (to be completed)

Introduction

The MED POL Programme was established in 1975 together with MAP as one of its four components "Coordinated programme for research, monitoring and exchange of information and assessment of the state of pollution and of protection measures". The programme has gone a number of phases (phase I 1975-1980, phase II 1981-1995, phase III 1996-2005, phase IV 2006-2013), evolving from a scientific/technical programme to assess marine pollution to a programme of multidisciplinary assistance for countries to continuously assess the quality of the sea and plan and implement effective control programmes as a contribution to sustainable development.

MED POL was made responsible by the Contracting Parties for the follow up of three Protocols: *the Protocol for the prevention and elimination of pollution by dumping from ships and aircrafts and incineration at sea; the Protocol for the protection against pollution from land-based sources and activities; and the Protocol on the prevention of pollution by transboundary movements of hazardous wastes and their disposal.*

As a result, the MED POL Programme, according to the content of phase IV as approved by the Parties in Almeria and responding to the need for coordination and follow up to the implementation of the above Protocols as well as other approved activities related to marine pollution monitoring and assessment, is implementing its work programme under the following components.

- 1) Implementation of the LBS Protocol
- 2) Implementation of the Dumping Protocol
- 3) Implementation of the Hazardous Waste Protocol
- 4) Assessment of the implementation of the Protocols
- 5) Use of implementation tools
- 6) Physical alteration and destruction of habitats
- 7) Socio-economic roots of environmental degradation
- 8) Public health
- 9) Cooperation
- 10) Stakeholder involvement
- 11) Public outreach
- 12) Application of the ecosystem approach
- 13) Scientific collaboration
- 14) Fisheries
- 15) Maritime transport
- 16) Institutional arrangements

{Under 1 to 16 a description will be made of the activities that MED POL is expected to carry out as agreed by the Contracting Parties' Meeting in Almeria}

4.3 Open Discussion on the Mission Statement of CP/RAC

1. Ms Alzina introduced this agenda item explaining that the Mission Statement was being redesigned as part of the restructuring of the governance aspects among the MAP bodies. To that end, a draft proposal of three paragraphs was submitted to participants in order to gather their reactions. The final draft would then be submitted to the MEDU Secretariat, together with the other RACs, in order to have it included in the Governance Paper.

2. This was the proposed draft of the Mission Statement:

"To become the reference centre in the promotion of mechanisms leading to sustainable patterns of production and consumption in the Mediterranean, focusing on cleaner production¹ and related tools for pollution prevention as the main means for attaining that aim.

In the performance of that mission, CP/RAC fields of action cover promoting sustainable patterns of production and consumption, providing industrial, agricultural and service sectors with relevant research, technical assistance and training on environmental issues with the ultimate goal of increasing region-wide awareness of reducing environmental pollution, introducing cleaner production techniques, achieving energy efficiency, attaining economic savings and contributing to the reduction of greenhouse gas emissions. These activities will be supplemented by educational efforts for related governmental organizations, the civil society and academia.

CP/RAC will base on partnerships with the private sector, governments, academia and the civil society when defining the activities to be developed in the framework of its mission".

3. Mr Tsotsos agreed with the Mission Statement but he would like to add on it that every two years the Focal Points should be informed about the work to be done in the next biennium, because obviously the CP/RAC is subject to the Spanish legal system of funding and operation. If reflected in the Mission Statement, he argued, it would harmonize the work of CP/RAC with UNEP MAP.
4. Ms Dalla Costa clarified that the role of the CP/RAC was being decided for the Contracting Parties in common and as a consequence no specific tasks can be assigned far away from its role. For this reason, she proposed to delete those paragraphs with concrete tasks.
5. Mr Mifsud strongly recommended that the Mission Statement be kept short and concise and agreed with the Italian Focal Point.

¹ The definition of cleaner production that has been adopted by UNEP is the following:

Cleaner production is the continuous application of an integrated preventive environmental strategy to processes, products, and services to increase overall efficiency, and reduce risks to humans and the environment. Cleaner production can be applied to the processes used in any industry, to products themselves and to various services provided in society.

For production processes, cleaner production results from one or a combination of conserving raw materials, water and energy; eliminating toxic and dangerous raw materials; and reducing the quantity and toxicity of all emissions and wastes at source during the production process.

For products, cleaner production aims to reduce the environmental, health and safety impacts of products over their entire life cycles, from raw materials extraction, through manufacturing and use, to the 'ultimate' disposal of the product.

For services, cleaner production implies incorporating environmental concerns into designing and delivering services.

6. Mr Escobar understood what the Greek colleague said, but he did not consider that it should be included in the Mission Statement. No governance issues should be included, in his opinion. He explained that an agreement would be reached between the Spanish Government and MAP to harmonize the way the CP/RAC works and to ensure that the developed countries support the efforts for cleaner production.
7. Sound Chemicals Management was a point requiring further clarification. The Spanish delegate proposed to add "promotion of sound chemicals management" in the fifth line of the second paragraph after "reducing environmental pollution".
8. The Italian delegate observed that the chemical industry was already included in the Energy Sector and there was no need to push it any further.
9. Mr Mifsud insisted on the fact that the Mission Statement should not mention the objectives; it should only be a sentence, maybe the first four lines and the rest, being too specific, could be re-drafted as the list of objectives.
10. Mr Rifat Ilhan commented that the first paragraph should include consumption and that the last sentence in the second paragraph should be broadened to cover other fields of action by the CP/RAC, including not only education but also the efforts to organise workshops, meetings and partnership among several countries.
11. The Egyptian representative suggested that the Mission Statement could be reduced to the first paragraph, because there was no need to add so many details.
12. The Spanish delegate said that if all agreed to leave the first paragraph only, then we should remove "and related tools" in the third line because it was too vague and it was unnecessary.
13. The France delegate proposed that both production factories, and consumers, should be included in the efforts to reduce pollution.
14. The Croatian Focal Point agreed to keep the first paragraph only and remarked that cleaner production is more direct-oriented at manufacturing and not so much at consumption.
15. Mr Hagipakkos (Cyprus) also agreed with Croatia to keep the first paragraph and cleaner production only.
16. The Moroccan delegate pointed out that at the end of the third line and at the end of the same paragraph where education was mentioned, the text should not go into institutional details, it should just refer to environmental education, leaving it as "educational efforts in the field of cleaner production".
17. The representative for Spain supported the proposal made by France about including both production and consumption as stated in the Johannesburg Plan of Implementation. He also pointed out that it was important to keep the concept of pollution prevention.
18. The Chair intervened to stress the fact that Focal Points and CP/RAC had been dealing with cleaner production for the past ten years, but he agreed that now also the habits of the consumers must change and, in order to achieve this, it would be necessary to adopt an interdisciplinary approach sharing the knowledge with social experts.

19. The delegate for Greece added that it is necessary to enlarge the focus in order to encompass the wider approach.
20. The representative of the EC confirmed that there was no point in fostering cleaner production if the consumer was not included, because there is no point in producing products which are not consumed. The focus should be on an integrated approach, including green public procurement, and promoting green technologies, in line with the Marrakech, United Nations and Johannesburg processes.
21. The Moroccan representative stressed that producers are also consumers of raw materials, so that all steps in the production chain, including the end user, should be considered as integrating elements of the whole process.
22. The Italian Focal Point agreed with the inclusion of consumption as a concept. As Ms Alzina mentioned, there is a need to broaden the scope of cleaner production, which includes production and consumption. The UNEP office in Paris is also adopting a broader point of view in this respect.
23. The Focal Point for Monaco proposed the adaptation to the new philosophy of production in the business environment, which considers the whole life cycle of products, including recycling and disposal at the end of their life, something which goes even beyond the consumption stage, but which has an important impact on the environment.
24. The Spanish delegate admitted that it was a complex issue, especially to condense it into 3 or 4 lines. He reminded the participants that everything related to production and consumption occupies 3 to 4 pages in the Johannesburg Implementation Plan which includes the concept of life cycle, green chemistry, etc. He went on to say that a footnote could be included, however, by using a symbolic language and all concepts would be implicit in it.
25. Mr Mifsud recommended keeping an explicit mention of consumption, because it goes together with production and one cannot exist without the other, and this is also the terminology used in UNEP MAP. He went on to say that it was not necessary to mention that the CP/RAC is a reference centre because it is an obvious fact.
26. The Chair showed on the screen the new text of the CP/RAC Mission Statement:

To promote mechanisms leading to sustainable patterns of production and consumption in the Mediterranean, focusing on cleaner production² and pollution prevention.
27. The Chair asked the delegates whether they were in favour of the new version and announced that the new text of the Mission Statement was unanimously adopted.

² The definition of cleaner production that has been adopted by UNEP is the following:

Cleaner production is the continuous application of an integrated preventive environmental strategy to processes, products and services to increase overall efficiency, and reduce risks to humans and the environment. Cleaner production can be applied to the processes used in any industry, to products themselves and to various services provided in society.

For production processes, cleaner production results from one or a combination of conserving raw materials, water and energy, eliminating toxic and dangerous raw materials, and reducing the quantity and toxicity of all emissions and wastes at source during the production process.

For products, cleaner production aims to reduce the environmental, health and safety impacts of products over their entire life cycles, from raw materials extraction through manufacturing and use, to the 'ultimate' disposal of the product.

For services, cleaner production implies incorporating environmental concerns into designing and delivering services.